

Lorraine

Remettre la parole au cœur du débat public

Luc Martin de Benney (54) a, chevillé au corps, l'amour du débat public. Après une vie professionnelle bien remplie, il est devenu commissaire enquêteur, celui qui conduit les enquêtes publiques. Président régional de la Compagnie des commissaires enquêteurs, il est aussi délégué Grand Est de la Commission nationale du débat public.



Luc Martin de Benney : « Il faut faire connaître l'enquête publique. Les gens ont du pouvoir mais il faut qu'ils soient informés. » Photo ER/Patrice Saucourt

« Je pense que les dirigeants ont peur des citoyens ». Luc Martin, le président régional de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Lorraine, sort un graphique éloquent : entre 2011 et 2022, les enquêtes publiques, qui permettent d'informer et de recueillir des avis de la population, sont passées de 550 à 159. [« Je m'inquiète. Il y a de plus en plus de projets surtout avec la réindustrialisation »](#), poursuit-il. « Pourtant, le mot concertation, on le voit de plus en plus »... Mais des « petites retouches successives réduisent le champ de l'enquête publique ».

Car, « tous les ouvrages d'utilité publique ne sont pas acceptés par tout le monde » et de citer les autoroutes, les voies ferrées... « il y a des milliers d'intérêts particuliers qui vont devoir s'incliner devant l'intérêt général. Il faut écouter les gens, leur parler, leur expliquer et les prendre en considération. C'est de moins en moins présent dans la société », constate-t-il. Les enquêtes publiques concernent de très petits dossiers comme des projets qui portent des enjeux internationaux.

Luc Martin, l'ancien de RTE, montait justement des dossiers « autour de projets de lignes à haute tension soumis à enquête publique. J'étais en contact avec des commissaires enquêteurs. En retraite, j'ai eu envie de les rejoindre. C'est un beau loisir, intelligent qui fait rencontrer plein de monde. La France est le seul pays au

monde à avoir des commissaires enquêteurs, créés en 1810 par Napoléon ». Maire de Benney et président de la communauté de communes du Saintois, il était trop impliqué dans la vie publique. Première demande retoquée. Non réélu en 2014, il a pu devenir commissaire enquêteur qui travaille « sous l'autorité de la justice administrative ce qui est gage d'indépendance. Le commissaire enquêteur se doit d'être neutre. Il émet des conclusions motivées en fonction de la nature du dossier, de ce que lui disent le public et le porteur du projet », souligne-t-il. « 95 % des enquêtes publiques reçoivent un avis favorable mais il peut y avoir des réserves. Aucun projet ne ressort indemne d'une enquête publique ». En effet, le porteur de projet, sachant qu'il devra passer devant le public, travaille d'une façon différente.

« Amoureux du débat public »

L'enquête publique est une chose, car « dans le développement d'un projet, il y a d'abord une phase de concertation via la Commission nationale du débat public (CNDP) », fondée sur l'article 7 de la charte de l'environnement et dont Luc Martin est le délégué pour le Grand Est. « La phase amont, c'est la concertation sur certains projets, ensuite il y a la phase enquête publique et la troisième phase, ça peut être le recours en justice au tribunal administratif qui peut être catastrophique ». Autorité administrative indépendante, la CNDP est composée de 230 « garants » dans toute la France, lui l'est par exemple, sur le projet de l'A31 entre Metz et le Luxembourg. Il rappelle aussi que [« l'A31 bis est en concertation »](#) et qu'un tiers « des garants sont des commissaires enquêteurs », précise Luc Martin. Indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion sont les valeurs mises en avant par la CNDP. Ces concertations « obéissent à des seuils financiers » mais peuvent faire l'objet « d'une démarche volontaire. On a des porteurs de projets qui veulent passer discrètement et d'autres qui jouent le jeu ».

On l'aura compris Luc Martin est un « amoureux du débat public ». Il insiste : « Il faut faire connaître l'enquête publique. Les gens ont du pouvoir mais il faut qu'ils soient informés. Allez-y, poser des questions ! Autour de moi, j'entends les gens qui subissent, qui se sentent exclus de tout. Dans notre République, c'est le peuple qui est souverain et il a du pouvoir ».



Luc Martin de Benney (54) a, chevillé au corps, l'amour du débat public. Après une vie professionnelle bien remplie, il est devenu commissaire enquêteur, celui qui conduit les enquêtes publiques. Président régional de la Compagnie des commissaires enquêteurs, il est aussi délégué Grand Est de la Commission nationale du débat public.

Remettre la parole au cœur du débat public

« Je pense que les dirigeants ont peur des citoyens », Luc Martin, le président régional de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Lorraine, sort un graphique éloquent : entre 2011 et 2022, les enquêtes publiques, qui permettent d'informer et de recueillir des avis de la population, sont passées de 550 à 159. « Je m'inquiète. Il y a de plus en plus de projets surtout avec la réindustrialisation », poursuit-il. « Pourtant, le mot concertation, on le voit de plus en plus... Mais des petites retouches successives réduisent le champ de l'enquête publique ».

Car, « tous les ouvrages d'utilité publique ne sont pas acceptés par tout le monde » et de citer les autoroutes, les voies ferrées... « il y a des milliers d'intérêts particuliers qui vont devoir s'incliner devant l'intérêt général. Il faut écouter les gens, leur parler, leur expliquer et les prendre en considération. C'est de moins en moins présent dans la société », constate-t-il. Les enquêtes publiques concernent de très petits dossiers comme des projets qui portent des enjeux internationaux.

Luc Martin, l'ancien de RTE, montait justement des dossiers « autour de projets de lignes à



Luc Martin de Benney : « Il faut faire connaître l'enquête publique. Les gens ont du pouvoir mais il faut qu'ils soient informés. » Photo ER/Patrice Saucourt

haute tension soumis à enquête publique. J'étais en contact avec des commissaires enquêteurs. En retraite, j'ai eu envie de les rejoindre. C'est un beau loisir, intelligent qui fait rencontrer plein de monde. La France est le seul pays au monde à avoir des commissaires enquêteurs, créés en 1810 par Napoléon ». Maire de Benney et président de la communauté de communes du Saintois, il était trop impliqué dans la vie publique. Première demande retoquée. Non réélu en 2014, il a pu devenir commissaire en-

quêteur qui travaille « sous l'autorité de la justice administrative ce qui est gage d'indépendance. Le commissaire enquêteur se doit d'être neutre. Il émet des conclusions motivées en fonction de la nature du dossier, de ce que lui disent le public et le porteur du projet », souligne-t-il. « 95 % des enquêtes publiques reçoivent un avis favorable mais il peut y avoir des réserves. Aucun projet ne ressort indemne d'une enquête publique ». En effet, le porteur de projet, sachant qu'il devra passer devant le public,

travaille d'une façon différente.

« Amoureux du débat public »

L'enquête publique est une chose, car « dans le développement d'un projet, il y a d'abord une phase de concertation via la Commission nationale du débat public (CNDP) », fondée sur l'article 7 de la charte de l'environnement et dont Luc Martin est le délégué pour le Grand Est. « La phase amont, c'est la concertation sur cer-

tains projets, ensuite il y a la phase enquête publique et la troisième phase, ça peut être le recours en justice au tribunal administratif qui peut être catastrophique ». Autorité administrative indépendante, la CNDP est composée de 230 « garants » dans toute la France, lui l'est par exemple, sur le projet de l'A31 entre Metz et le Luxembourg. Il rappelle aussi que « l'A31 bis est en concertation » et qu'un tiers « des garants sont des commissaires enquêteurs », précise Luc Martin. Indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion sont les valeurs mises en avant par la CNDP. Ces concertations « obéissent à des seuils financiers » mais peuvent faire l'objet « d'une démarche volontaire. On a des porteurs de projets qui veulent passer discrètement et d'autres qui jouent le jeu ».

On l'aura compris Luc Martin est un « amoureux du débat public ». Il insiste : « Il faut faire connaître l'enquête publique. Les gens ont du pouvoir mais il faut qu'ils soient informés. Allez-y, poser des questions ! Autour de moi, j'entends les gens qui subissent, qui se sentent exclus de tout. Dans notre République, c'est le peuple qui est souverain et il a du pouvoir ».

● Frédéric Plancard